



Créteil, le 03/02/2022

A

Nom :

Prénom :

Adresse :

## Invitation Stage de formation Syndicale : « mutations intra académiques »

Conformément aux dispositions prévues : à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

Cher(e) camarade,

Tu es invité à prendre part au stage de formation syndical qui se déroulera

**Vendredi 18 mars 2022 de 9h à 17h30.**

**9h – 12h : présentation générale du mouvement et du contexte**

**13h30 – 16h30 : projets individuels et entretiens**

Cette réunion se tiendra :

**Sous forme distancielle en Visioconférence et en appels visiophoniques individuels**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000)

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des enjeux démocratiques liés à l'affaiblissement du paritarisme
- Présentation de la circulaire et des modalités pour le mouvement interacadémique
- Échanges individuels entre commissaires paritaires et professeurs d'EPS

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement,

Le secrétaire académique

Hugo PONTAIS